

# PRIX FIR DE L'EPARGNE SALARIALE

# Description et appel à candidature

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multi-parties-prenantes fondée en 2001 qui a pour objet de promouvoir et de développer l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de l'ISR: investisseurs, sociétés de gestion, intermédiaires financiers, agences de notations extra-financières, conseils investisseurs, organisations de place, syndicats, ONGs, associations ainsi que des personnalités qualifiées: avocats, journalistes, universitaires... Le FIR est un acteur du dialogue et de l'engagement avec les entreprises cotées sur les questions de développement durable (briefs investisseurs, études thématiques, questions écrites aux assemblées générales du CAC 40...). Le Forum est également le promoteur de la Semaine de la finance responsable qui se tient chaque année à l'automne. Depuis 2005, Il soutient activement la recherche académique européenne au travers des Prix en finance et développement durable. Ceuxci sont remis depuis 2011 en partenariat avec les Principes pour l'investissement Responsable (PRI). Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif. www.frenchsif.org

#### **POURQUOI CE PRIX?**

L'épargne salariale a été un vecteur essentiel de diffusion de l'Investissement Socialement Responsable en France.

Ce prix du FIR a pour objectif de récompenser les partenaires sociaux d'une entreprise ou d'un groupe pour la qualité du dialogue social dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement d'un dispositif d'épargne salariale.

Les résultats seront annoncés en mars ou avril 2022, à l'occasion de la Semaine de l'Épargne Salariale.

#### **JURY**

Président : Pierre-René Lemas, président de France Active

Damien Abreu, délégué général de la DFCG
Nicolas Aubert, professeur à l'Université d'Aix-Marseille
Patricia Crifo, professeure à l'École Polytechnique
Géraldine Fort, déléguée générale de l'ORSE
Bertille Knuckey, gérante chez Sycomore AM, Vice-présidente du FIR
Martine Léonard, pilote du Prix au FIR
Natacha Seguin, membre du CIES
Philippe Vivien, directeur général du groupe Alixio
Marc Veyron, expert RH chez Topics

#### **MODALITÉS DES CONTENUS**

La sélection se déroulera en deux phases, une première phase d'analyse des dossiers sera suivie d'un entretien entre le Jury et les partenaires sociaux de votre entreprise.

Pour la première phase, nous vous demandons de remplir en ligne un dossier synthétique, traitant les sujets ci-après.



#### Les points qui devront être plus particulièrement soulignés

- L'innovation
- La **cohérence** de la **démarche paritaire** et des pratiques, notamment avec les engagements RSE de l'entreprise ou du Groupe
- La capacité à **démontrer par des exemples concrets** la qualité du dialogue social, l'implication et l'écoute entre les partenaires sociaux
- La prise en compte des demandes des salariés

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- Les critères d'attribution porteront sur le dialogue social, l'accord et son application.
- La taille de l'entreprise, d'éventuelles spécificités, seront prises en considération.
- Pour des raisons pratiques, le périmètre sera limité aux accords concernant les salariés en France.
- Le jury réuni par le FIR est multipartite, composé de professionnels de la finance et des ressources humaines, d'universitaires, et de représentants d'associations de Place.
- Toutes les informations que vous jugerez bon de transmettre seront tenues confidentielles.

# Dossier de candidature

# Clôture des candidatures le 31 janvier 2022

Adresse e-mail du répondant

Nom de l'entreprise

Adresse

## Les responsables du dossier de candidature

- Nom, prénom, fonction
- o Téléphone et e-mail

Représentant de l'entreprise ET des représentants des salariés impliqués dans les accords.

# DESCRIPTION DE VOTRE ENTREPRISE ET DE SON CONTEXTE (500 caractères max) GOUVERNANCE DU DISPOSITIF D'ÉPARGNE SALARIALE (3000 caractères max)

Exemples d'informations souhaitées :

- Rôle de la direction de l'entreprise
- Composition / Modalités / règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance
- Attitude de la direction en cas de désaccord avec les représentants des salariés
- Traitement des conflits d'intérêt
- Formation des représentants des salariés

## ADEQUATION AVEC LES BESOINS DES SALARIES (3000 caractères max)

Exemples d'informations souhaitées :

- Place de l'ISR
- Place des fonds solidaires
- Diversification de l'épargne et description du dispositif d'épargne salariale
- Prise en compte du secteur d'activité, risque et cyclicité



# FORMATION ET INFORMATION DES SALARIES (3000 caractères max)

Exemples d'informations souhaitées :

- Formation de base
- Formation avancée
- Communication sur le dispositif, visibilité, qualité et neutralité (cf pas de biais en faveur des titres de l'entreprise)
- Information de tous sur la gestion et la composition des fonds
- Mise à disposition d'outils de simulation, notamment intégrant des scenarii d'évolution des marchés

# CONVERGENCE DES PARTENAIRES SOCIAUX ET ADEQUATION AUX BESOINS DES SALARIES (3000 caractères max)

Exemples d'informations souhaitées :

- Volonté de recherche de convergence
- Générosité des accords
- Mécanisme de calcul. En particulier, la cyclicité est-elle partiellement gommée ?
- Choix commun du teneur de compte et de la société de gestion financière (en dehors de tout deal global de partenaires financiers)

# L'ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE (3000 caractères max)

Exemples d'informations souhaitées :

- Politique d'abondement
- Prise en charge des frais de gestion financière et frais annexes
- Prise en charge des frais de tenue de compte pour les salariés sortants (retraités, licenciés ...)

#### AJOUTER UNE PIÈCE JOINTE

L'analyse des dossiers se fera sur les éléments précédents. Si vous souhaitez ajouter une pièce jointe merci d'expliquer pourquoi (200 caractères max)

Lien pour compléter votre dossier : https://forms.gle/tsNURzELoeKQVDWh6